

Quelles sont les règles de l'élagage raisonné en bordure de route ?

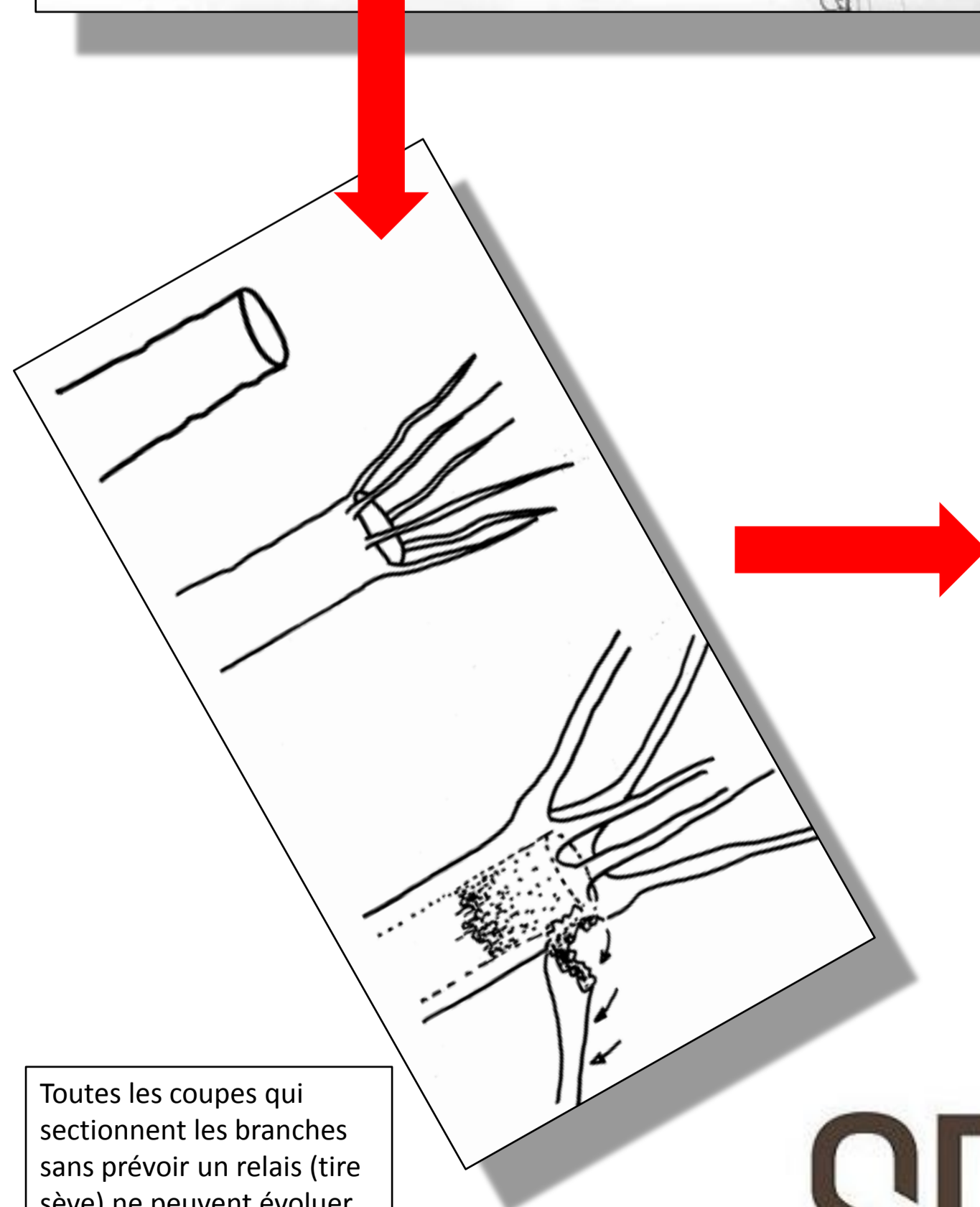
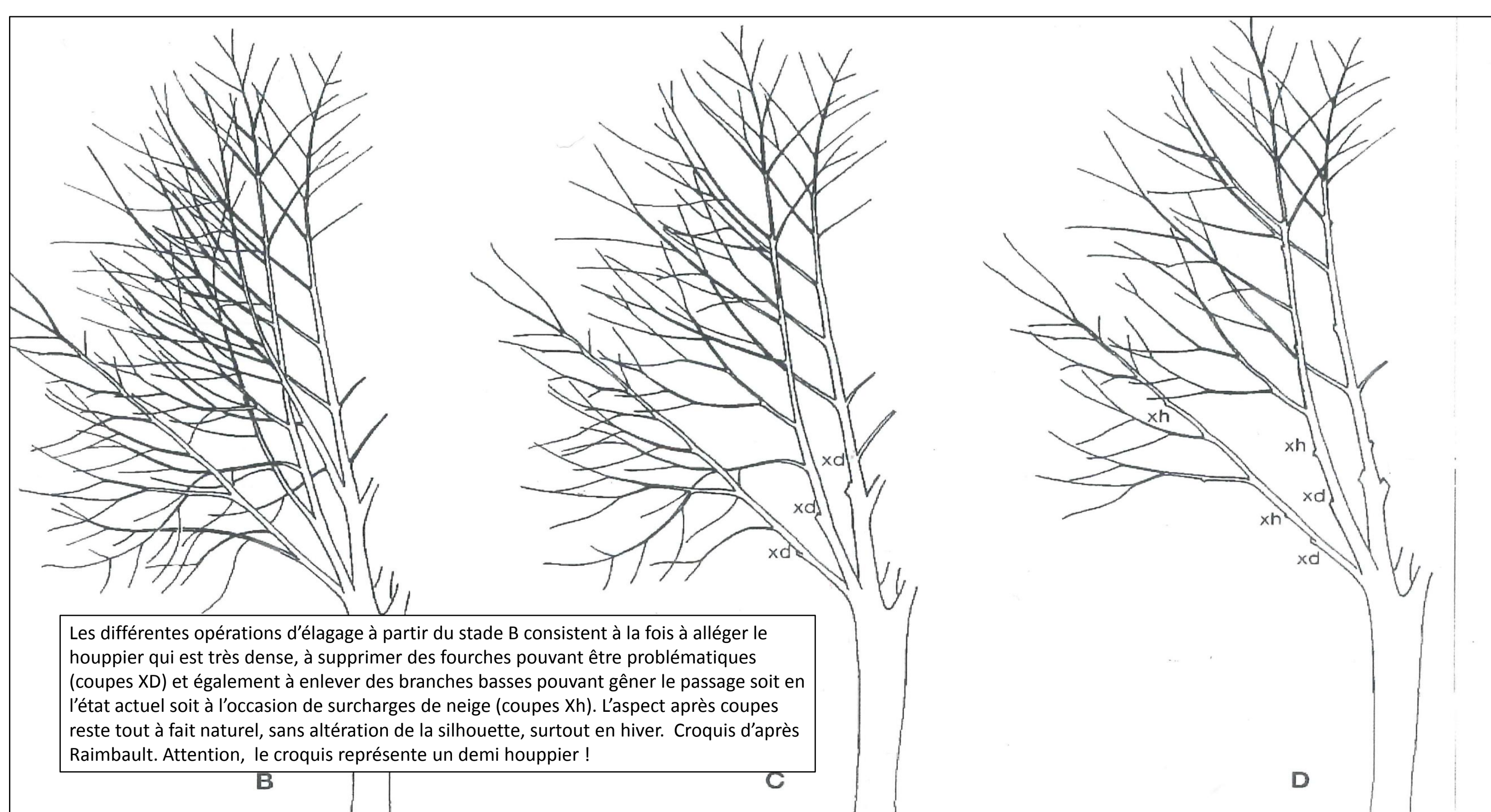
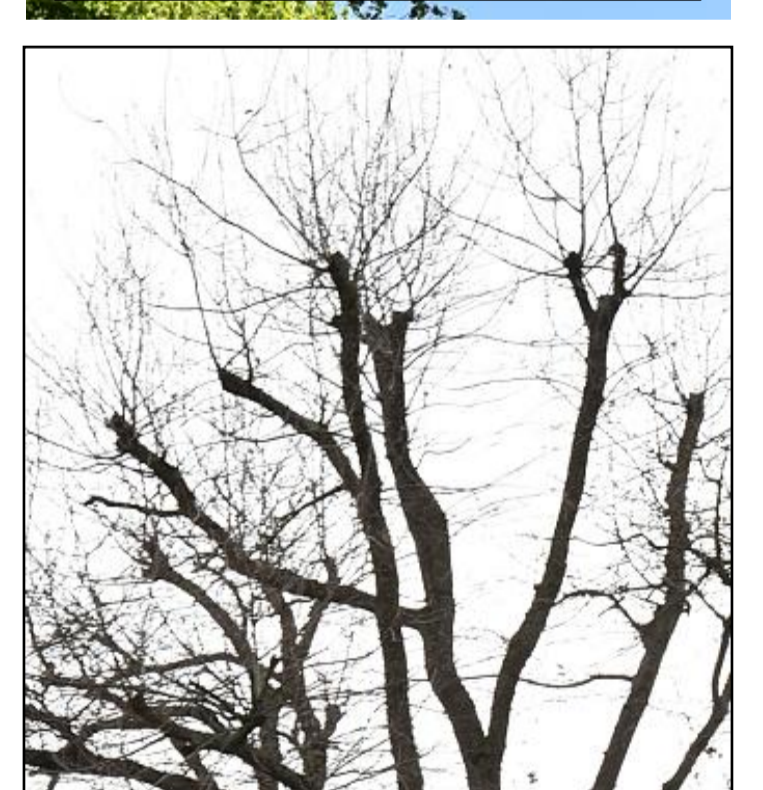
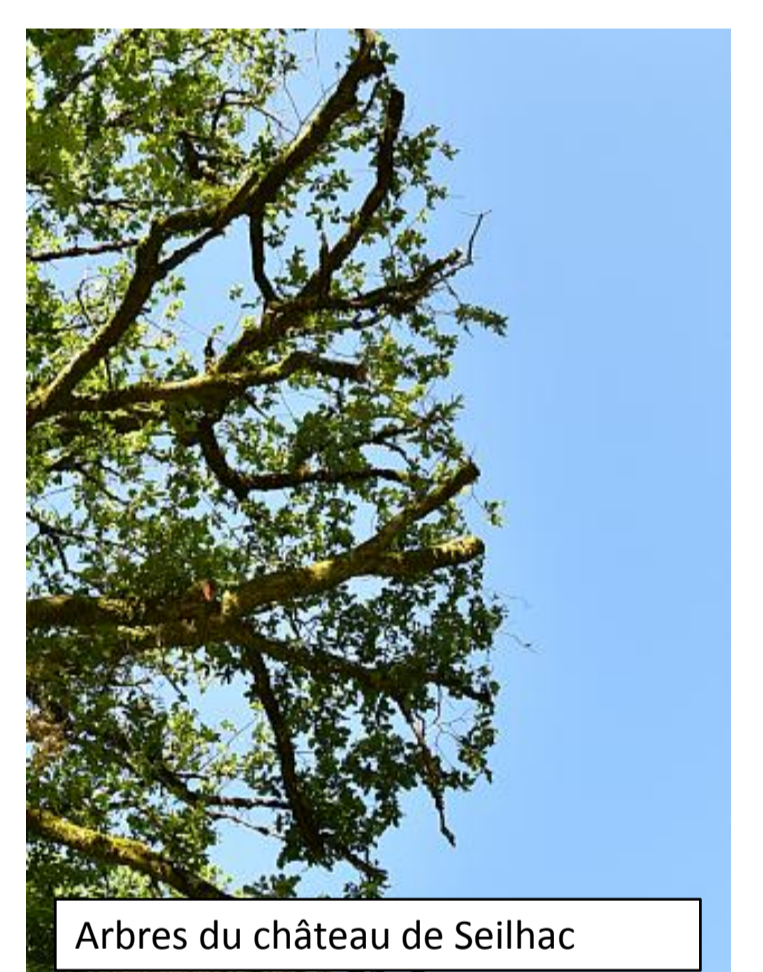
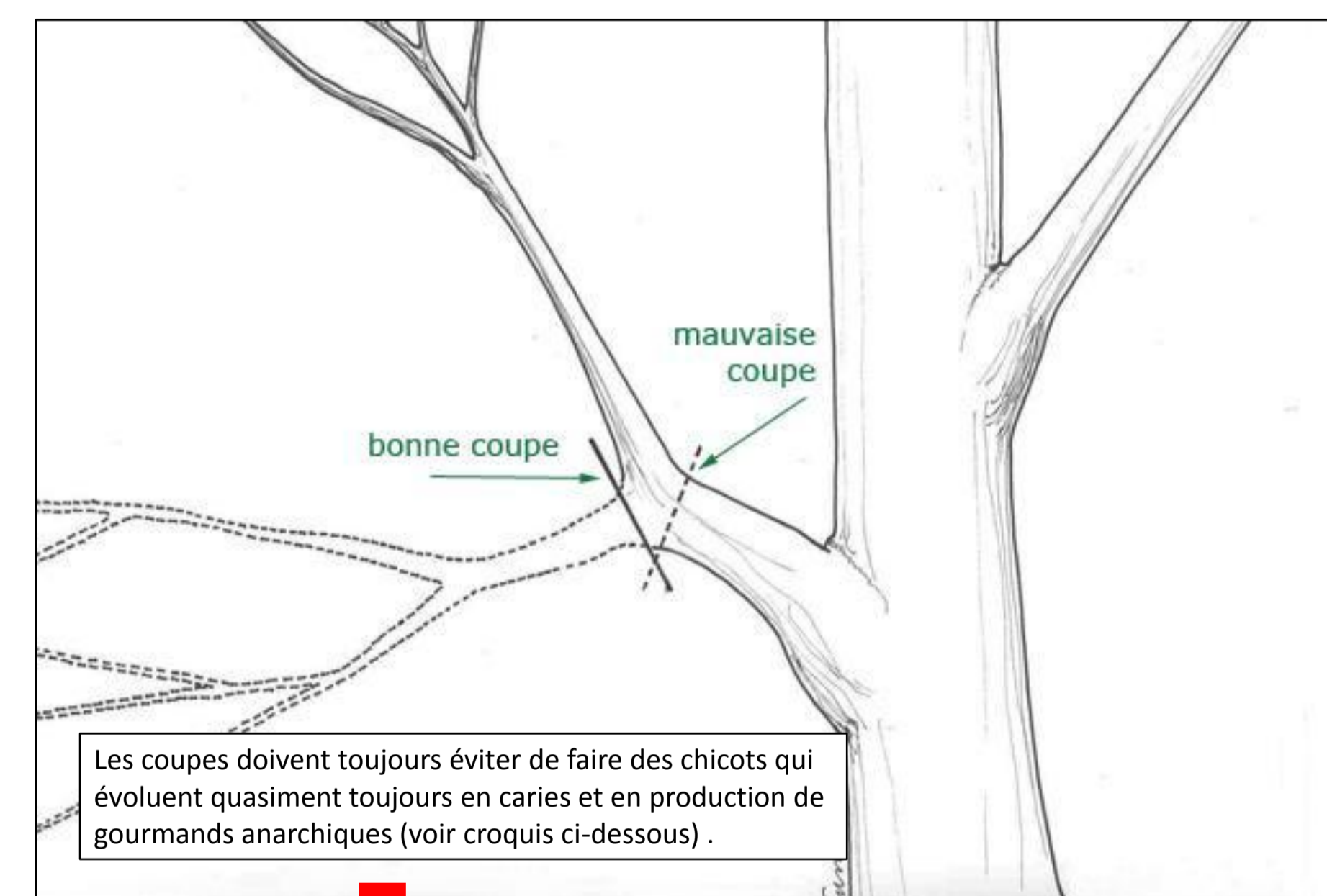
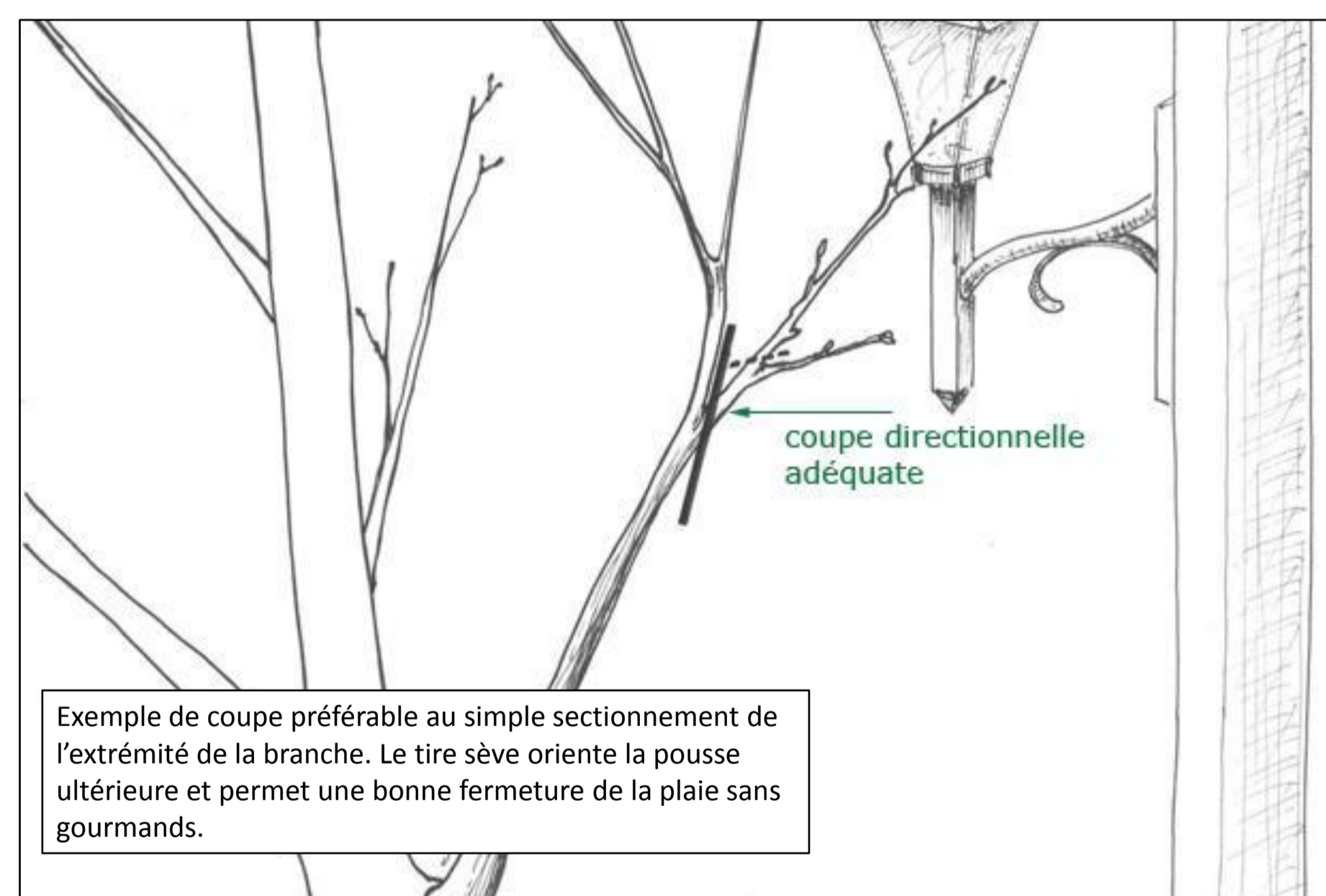
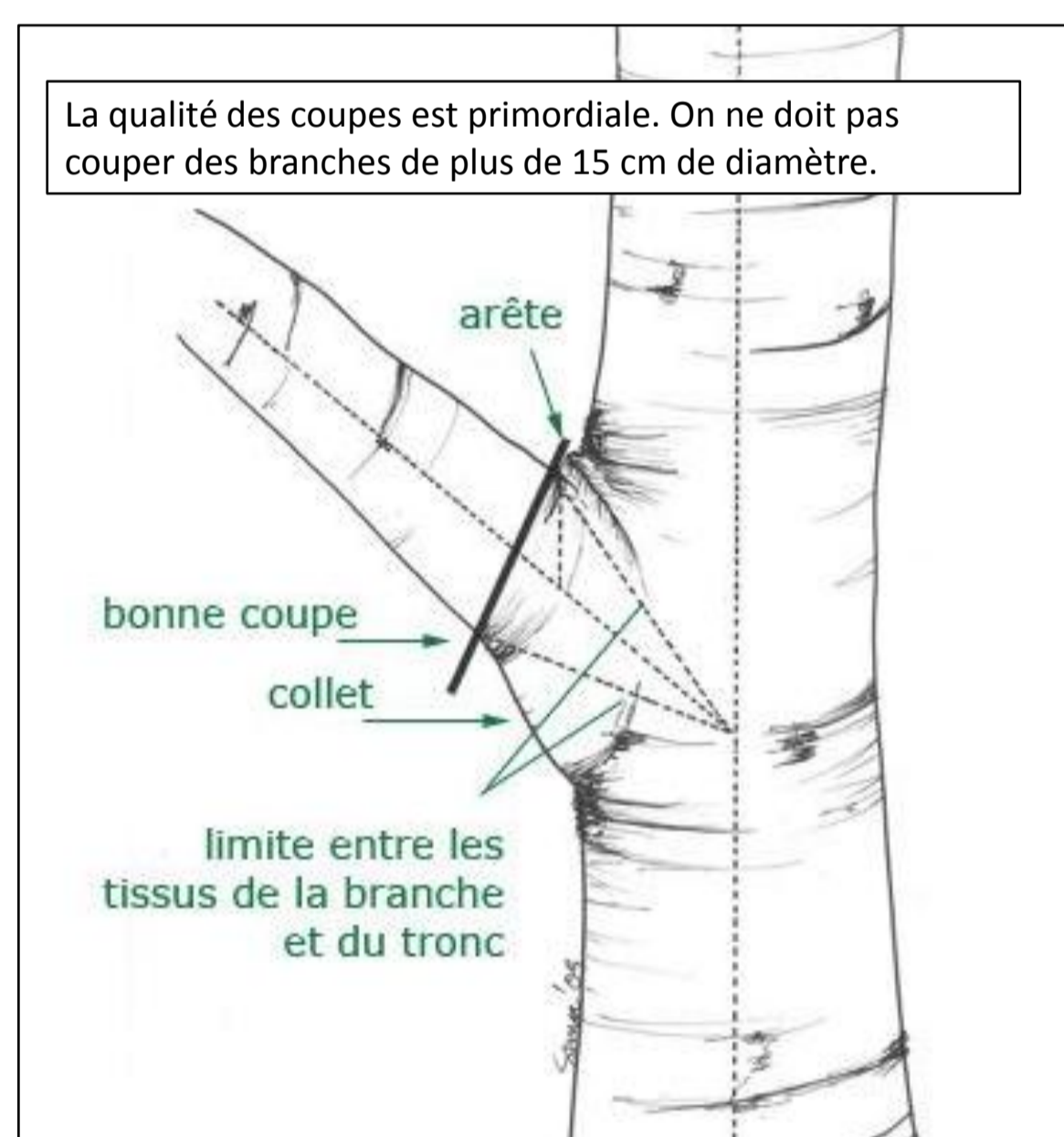
L'élagage doit répondre à des objectifs multiples

- Assurer la « **commodité de passage** » et la « **sûreté** » : chaque arbre doit donc être **diagnostiqué individuellement** au regard de ces deux exigences « légales ». Certains arbres trop abîmés ou mal en point devront être abattus, mais seulement ceux-là !
- L'élagage doit **préserver l'avenir de l'arbre** : les coupes doivent garantir un recouvrement rapide des plaies et éviter les repousses anarchiques. Les arbres doivent conserver un houppier équilibré.
- L'élagage doit **conserver l'intérêt esthétique** de l'arbre, y compris dans les périodes défeuillées : les coupes doivent rester discrètes et l'architecture du houppier doit conserver l'harmonie propre à chaque essence : *un élagage bien fait ne se remarque pas, même en hiver !*

L'élagage doit être réalisé par des professionnels qualifiés

L'élagage est une opération complexe qui touche des **organismes vivants**. A chaque coupe va correspondre une **réaction de l'arbre**. L'art de l'élagueur consiste à se projeter dans l'avenir avant de donner le moindre coup de scie. Il adapte toujours son travail à l'arbre qu'on lui confie et aux consignes imposées. Un bon élagueur doit **pouvoir dire NON** à un client qui lui demande une action qui serait préjudiciable à l'arbre et contraires aux règles de l'art.

Pour exercer le métier d'élagueur à la fois dans de très bonnes conditions de sécurité et en respectant les règles professionnelles, les opérateurs intervenant sur les arbres doivent être titulaires d'un diplôme ou **CS (certificat de spécialisation) option « Diagnostic et taille des arbres »**. Cette certification est sous le contrôle et l'agrément du Ministère de l'Agriculture. La formation se fait dans des établissements spécialisés (par exemple CFPPA de Meymac). Les entreprises qui adhèrent à l'**UNEP (Union des Entreprises du Paysage)** sont tenues de respecter les **référentiels techniques et la charte de qualité** de l'UNEP



Toutes les coupes qui sectionnent les branches sans prévoir un relais (tire sève) ne peuvent évoluer que négativement (caries et bois mort). De plus elles défigurent durablement la charpente des arbres.



Quelques exemples de repousse après sectionnement de l'extrémité de branches : toutes les nouvelles ramifications vont finir par casser et les arbres sont définitivement enlaidis !

